



Accrochage parking de ma residence

Par **dydyfou**, le **11/05/2014** à **00:15**

(cliquer sur le lien de ma photo pour comprendre mon probleme ;))

Bonsoir, ma copine a eu un accrochage sur le parking de ma residence j'abrite en apart. c'est assez simple je suis la voiture verte et je m'engage dans le virage, la voiture orange et moi on s'arrête car on a pas la place de passer a deux avec les voitures (en noir) garées sur ma droite. j'entame donc une marche arrière car l'obstacle et de mon côté je passe le dos d'âne (en bleu avec mes roues arrière en la voiture violette et moi même se rentrons dedans il a un pete sur son parechoc moi rien (crochet d'atelage) il m'a vu reculer moi je ne l'ai pas vu. 50/50? tout pour moi ?

merci d'avance

<http://imageshack.com/a/img834/7263/bzd6.png>

Par **janus2fr**, le **11/05/2014** à **11:47**

Bonjour,

Il faut déjà savoir si la voie est privée, publique, ouverte ou non à la circulation publique.

Si c'est une voie ouverte à la circulation publique, vous aurez 100% des responsabilités puisque vous reculez.

Si c'est une voie privée non ouverte à la circulation publique, les assurances décréteront un 50/50, mais l'autre conducteur pourra saisir la justice pour vous faire porter tous les torts.